



VIDE DRESSING/PUERICULTURE du Dimanche 7 AVRIL 2024
à CHALONVILLARS (salle polyvalente, 5 rue de la Benade)

REGLEMENT



Article 1 : Obligations légales **TOUTE PERSONNE PARTICIPANT AU VIDE-DRESSING DEVRA FOURNIR** la fiche d'inscription remplie. Ces informations seront consignées dans le registre de police légal tenu à cette occasion.

Articles 2 : Le prix de l'emplacement de la table (fournie) avec 1 portant (non fourni) est de 10€ non remboursés en cas de non-participation. Le chèque de 10 € est à établir à l'ordre du Comité Des Fêtes de Chalonvillars.

Article 3 : Cette manifestation se déroule de 8h00 à 18h00. L'installation des participants s'effectuera le matin entre 8h00 et 9h00. Munis de leurs cartes d'identité. Des cabines d'essayage seront mises à disposition par nos soins.

Article 4 : L'inscription est ouverte aux particuliers, sous réserve de ne pas vendre de produits neufs ou volés ainsi que ceux achetés sur le site le jour même. Le vide-dressing concerne la vente de vêtements adultes, bébés, enfants, chaussures, accessoires de mode, linge de maison, articles de puériculture. Ne sont pas admis : jeux et jouets.

Article 5 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casse ou autres détériorations. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Article 6 : Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur le site à la fin de la journée. Tout pollueur identifié pourra être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes.

Article 7 : L'organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription effectuée par une personne ayant participé à une manifestation et qui ne se serait pas acquittée ou se serait acquittée partiellement des obligations lui incombant. De même, l'organisateur se réserve également le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion de la manifestation et notamment lorsque la totalité des emplacements a été attribuée

Article 8 : Les exposants devront laisser leurs véhicules sur le parking et en aucun cas devant des portes pour la sécurité de tous.

Article 9 : Il est interdit de modifier la disposition des emplacements ou de revendre son emplacement. L'organisateur seul sera habilité à le faire si nécessaire.



BULLETIN D'INSCRIPTION VIDE DRESSING DU DIMANCHE 7 AVRIL 2024
CHALONVILLARS

Attention : pour faciliter le travail des bénévoles, aucune réservation ne sera prise en compte si votre dossier est incomplet.

Nom : Prénom :

Adresse :

E-MAIL : Tél. Portable :

Nombre de tables souhaitées : X 10€ la table =€ par chèque

Veuillez joindre obligatoirement au bulletin d'inscription les éléments ci-dessous.

1=> PHOTOCOPIE de votre CARTE d'IDENTITE (recto/verso).

2 => Un Chèque correspondant au nombre de tables souhaitées à l'ordre du « Comité des Fêtes CHALONVILLARS ».

3 => Une ATTESTATION SUR L'HONNEUR.

Depuis 2009, la loi limite les particuliers à deux manifestations de ce type par an pour vendre des objets personnels et usagés (article L310-2 du code de commerce). Il est également obligatoire de remplir une attestation sur l'honneur de non-participation à deux autres manifestations Article R321-9 du code pénal.

Fait à : Le :

Signature, et mention « lu et approuvé »

NOTA BENE (Le jour de la manifestation, votre carte d'identité vous sera demandé pour contrôle).

Contact : Mme Dorisse CUINET
Email : manifs.cdf.chalonvillars@gmail.com
Mobile : 06 60 58 01 39

Bulletin **COMPLET** à retourner à l'adresse suivante :
Comité des Fêtes Chalonvillars
42 rue Principale
70400 CHALONVILLARS